

04-09-2019

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 04 SEPTEMBRE 2019 À 22 H 05, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

Mme Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol, est aussi présente.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE, RENONCENT À
L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS
LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 22 H 05.

336-2019

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Avis de motion du Règlement d'emprunt 379-2019 – Acquisition d'un terrain pour le réaménagement projeté de l'intersection du chemin de Joliette et de la rue Principale;
4. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

337-2019

Avis de motion –
Règlement 379-2019
Terrain pour le réaménagement projeté de
l'intersection du chemin
de Joliette et de la rue
Principale

Monsieur le conseiller Sylvain Trudel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, il sera adopté un règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 226 600 \$ pour le projet d'acquisition d'un terrain pour le réaménagement projeté de l'intersection du chemin de Joliette et de la rue Principale, et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets de 226 600 \$.

Ce règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 379-2019.

338-2019

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme, il est résolu que la présente séance soit levée à 22 h 10.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».